



**Conseil
Municipal**

**Du
15/09/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 10/09/2011

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
36**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mlle WAII Mariam.

Pouvoir donné à :

Procuration à M. Michel BOURGEOIS

Travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne
Demande d'un abri bus au Conseil général

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que par délibération N° 21 du 18 avril 2011, nous avons sollicité une aide du Conseil général pour l'aménagement de l'abri bus situé au carrefour de la rue de la Pie du Chêne et de la route départementale 118, cet équipement étant principalement utilisé pour les transports scolaires.

Pour Courrier du 31/08/2011, le Conseil général nous informe qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2007, il a décidé de gérer la politique "abri bus" en maîtrise d'ouvrage directe, et par conséquent d'abandonner le principe de subvention.

Deux marchés à bons de commande ont été conclus, en début d'année 2009, pour quatre ans. Ces marchés sont basés sur deux types d'abribus, le premier de forme traditionnelle (bois et tuiles), le second de type urbain (métal et verre)

Nous avons la possibilité d'adopter un des deux modèles retenus et financés par le Département

Je vous propose donc de solliciter la fourniture d'un abribus de forme traditionnelle de 10 m² qui correspond à notre projet et à nos besoins.

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la fourniture, en 2012, d'un abri bus de forme traditionnelle, d'une surface d'environ 10 m² afin de remplacer l'abribus situé au carrefour de la rue de la Pie du Chêne et de la route départementale 118, extrêmement vétuste, et principalement utilisé pour les transports scolaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS